

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MIRANDE
4 PL DE LA HALLE BP 56
32300 MIRANDE



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

2632-012339-0035-04



eco'pli 51 MEUSE CHAMP PIC 30.11.20 CI 1500
M MAUMUS GILLES
OU MME MAUMUS NADINE
A MENGELLE
32300 PONSAN SOUBIRAN

2632-012339-1-1-04-012339

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 58 414 076 002
Référence de l'avis : 20 32 7068184 04

Identification de votre imposition :

Département : 320
GERS
Commune : 324
PONSAN-SOUBIRAN
Lieu d'imposition : B025
AU VILLAGE
Numéro FIP : 320 64 45 0899666789 3
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 19/10/2020
Date de mise en recouvrement : 31/10/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/12/2020 649,00 €

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 649,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 0,00 €

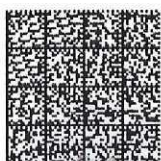
Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/12/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.

Important : si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

M MAUMUS GILLES
OU MME MAUMUS NADINE
A MENGELLE
32300 PONSAN SOUBIRAN

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TH / CAP
20 32 7068184 04 C 780 2020 32042 15/12/2020 Montant : 649,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 30501
94974 CRETEIL CEDEX 9

203270681846 M

MAUMUS GI